



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 5 octobre 2020

Présents : Antonio REIS, Henri MAUCHAMP, Jonathan ENOC, Ingrid PERNET, Kévin POISELET, Anne ORGELOT, François LORENZI, Vincent GONNET, Virginie GALLAND

Absents excusés : Alain NICOLAS (procuration à Henri MAUCHAMP) et Emmanuelle BOULEHLAIS (procuration à Jonathan ENOC)

En raison de la crise sanitaire, le conseil municipal se déroule à la salle des fêtes (pour préserver le respect des règles barrières) et à huit clos

Secrétaire de Séance : Vincent GONNET

- **CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE**

La société QUIL veut implanter une plateforme logistique au Technoport, sur le territoire de notre commune. Cette installation nécessite une extension du réseau électrique d'un montant de 10 380 € HT. Cette extension, conformément à la loi, est à la charge de la commune.

Considérant que la commune n'a pas inscrite cette somme au budget communal,

Considérant que la commune va percevoir suite à cette construction un taxe d'aménagement qui couvrira largement ces frais de raccordements,

Le Maire propose au élus de signer une convention de mandat avec la communauté de communes : Rives de Saône paie les frais de raccordement et la commune rembourse ces frais sur deux années consécutives avec avoir perçue la taxe de raccordement.

Les élus acceptent à l'unanimité que le Maire signe cette convention avec la Communauté de Communes.

Le maire informe que d'autres entreprises ont pour projet de s'implanter au Technoport : une usine à pellets et une usine à bière

- **SUITE A DONNER AU COURRIER DE MONSIEUR PERRIN**

Suite à l'incendie du hangar communal (incendie criminel), Monsieur PERRIN demande "un geste financier qui pourrait être apporté par la commune...". Le conseil municipal, après rapport de l'expert et suite à l'arrestation de l'incendiaire, constate que le dossier est maintenant entre les mains de la justice, et décide que Monsieur PERRIN doit se rapprocher du Tribunal s'il veut être indemnisé des sommes demandées. La commune, donc les contribuables, n'ont pas à pallier les défauts ou insuffisances de son assurance. Un courrier explicatif lui sera adressé dans ce sens. (vote 9 pour et 2 contre)

• CHANGEMENT DES RIDEAUX DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL / SALLE DES MARIAGES

Le Maire expose aux élus l'état des rideaux de la salle du conseil municipal qui est aussi la salle des mariages : il s'agit de stores style "californien à lames verticales". Ces stores sont très vieux et très usés, certains n'ont plus que deux lames sur 20 et d'autres pendent tristement ; Le maire propose de les remplacer en mettant des stores identiques au secrétariat et au bureau du Maire pour que les façades du bâtiment soient homogènes

Les élus sont d'accord à la majorité (9 voix pour et 2 contre) sur le principe et autorise le Maire à demander un devis à la société ERGOS qui a déjà posé des stores au secrétariat et au bureau du Maire. (mettre les mêmes stores rendraient les façades plus homogènes vu de l'extérieur)

• PROJET ÉOLIEN

Il s'agit ici de se prononcer pour autoriser ou non une étude de faisabilité menée par la société ECOVENT-ECOSOLEIL, qui est venue exposer son projet le 24 septembre. Le Maire explique que le vote du jour n'implique pas forcément l'implantation des éoliennes : il rappelle qu'il y a beaucoup d'étapes avant d'en arriver là (étude environnementales de la faune, de la flore, nuisances diverses...). Les éoliennes seraient installées assez hautes pour pouvoir capter le vent qui est moins fort que dans d'autres régions.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur REIS constate une dérive de stationnement de véhicules dans sa rue ; plusieurs conseillers font également remarquer que bien des voitures, dans le village, "prennent tout le trottoir" et empêchent le passage des piétons, des poussettes et des enfants, et sont obligés de descendre sur la rue. La question reste à l'étude pour trouver un compromis.
- Virginie GALLAND rappelle à tous le problème de la Grande Rue en temps de pluie
- La fête de la Saint-Léger, fête foraine annuelle, n'aura pas lieu cette année, d'une part à cause du COVID et d'autre part car le forain qui possédait 80 % des attractions a déposé le bilan

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal se termine à 19 h 30

A Pagny-la-Ville, le 15 octobre 2020
Le Maire, Henri MAUCHAMP.